

THE
QUEBEC
GAZETTE.

LA
GAZETTE
DE
QUEBEC.



THURSDAY, OCTOBER 28, 1784.

JEUDI, le 28 OCTOBRE, 1784.

CONSTANTINOPLE, JUNE 1.

ALL the letters from our port assure, that the Captain Basha put to sea the 12th of last month with his whole fleet, which was more numerous than that of last year: it was composed of eleven ships, great and small, three galleys and a few xebecs. Having remained in the canal until the 22d, the fleet sailed at last for Kumkapu, where they took in their supply of powder, and then continued their route for the Archipelago. They are to be followed by other armed ships; expected from our Provinces. It is presumed that some important expedition is in agitation, because the Admiral, who was not expected to have sailed so soon, had at last received orders from the Grand Signior to embark, and take the command of that whole force. They continue to work without intermission in our dock yards and arsenals.

Warsaw, June 9. The term assigned to the Jews to evacuate this city; with their wives and children, has been prolonged to the 21st of this month. Eight of the leading men of that nation delivered yesterday an humble petition to the King in the gardens of Ujazdow. At first the guards would not suffer them to approach, but the King perceiving them, and following the impulse of his natural goodness, permitted them to present their petition, which he received very graciously. Nevertheless, as the burghers of this city complain loudly of the detriment they suffer by the Jews, in their commerce and means of subsisting; and as the affair has been left to the Municipal Magistrate, it is thought, that the old laws against the Jewish nation, confirmed by one of the late Dyets, will be put in execution with rigour.

Leghorn, July 2. A letter from Tunis, dated June 8, says, that the Venetian Squadron was expected there every moment; that for three months past they had been continually employed in putting that port in a state of defence. That every thing was in readiness to receive the enemy; but in the midst of these dispositions the people in general were not quiet, and seemed much alarmed. That two corsairs were come in; the one with two Christians, father and son, taken in the isle of Elba, near Mariano, where the crew had made a descent; the other was much disabled, in consequence of an engagement with a Christian ship; in which she had lost many men, and the Captain, who was a Genoeze renegade, and his Lieutenant.

Madrid, July 12. The expedition against Algiers, under the command of Don Antonio de Barcelo, consisting of 230 sail, left Carthagena on the 28th of last month; and after remaining two days in sight of the harbour, proceeded towards their destination the 30th in the evening with a fair wind. The Portuguese Squadron appeared on the 5th inst. and was also detained by unfavourable weather till the morning of the 7th, when they pursued their way with a westerly breeze towards Algiers. No accounts have been since received from Monsieur de Barcelo.

July 19. A courier arrived from Don Antonio de Barcelo on the 19th, with letters dated the 13th instant, from which we learn, that the combined fleet was at anchor in the Bay of Algiers, and that the first attack had been made upon the place on the 12th in the morning: that the Algerines did not come out to meet the assailants as had been expected; but their gun-boats (sixty in number) were drawn up without the walls of the town, ready to receive them: that the Spaniards had sunk four of the enemy's gun-boats, and that a fire had been observed in the town, which broke out at ten o'clock in the morning, and burnt till past four in the afternoon: that the principal loss sustained by the assailants was from the bursting of one of the Spanish bombs, by which two officers and six men were killed; and a gun-boat, the crew of which were Neapolitans, blew up some hours after the action. A second attack was to take place on the 13th.

L O N D O N, JUNE 4.
From the EAST FLORIDA GAZETTE.

St. Augustine, Feb. 21. The Legislature of Connecticut, by their resolutions passed at their late session, did declare that that State has the undoubted and exclusive right of jurisdiction and pre-emption to all the lands lying West of Pennsylvania, and East of the River Mississippi, and extending throughout from the latitude 41 degrees to latitude 42 degrees, two minutes, North, by virtue of the Charter granted by King Charles the Second, to the late Colony, now State of Connecticut, bearing date April 23, 1662; which claim and right they are determined to maintain. The Governor of Connecticut has accordingly issued a Proclamation, strictly forbidding all

CONSTANTINOPLE, le 1 JUIN.

TOUTES les lettres qui sont venues de notre port assurent, que le Capitaine Bacha mit en mer le 12 du mois dernier, avec toute sa flotte plus nombreuse que celle de l'an dernier: elle etoit composee d'onze navires, grands et petits, trois galeres et quelques chebèques. . . Apres avoir séjourne dans le canal jusqu'au 22, il partit enfin pour Cumcapu, où il prit sa provision de poudre, et de là continua sa route pour l'Archipel. Cette flotte doit être suivie par d'autres vaisseaux armés que l'on attend de nos provinces. On prétend qu'il y a quelque expedition importante en agitation, car l'Amiral, qu'on ne pensoit pas devoir partir sitôt, avoit enfin reçu ses ordres du Grand-seigneur d'embarquer et prendre le commandement de toutes ces forces. On continue de travailler incessamment dans nos chantiers et arsenaux.

Varsovie, le 9 Juin. Le terme assigné aux Juifs pour évacuer la ville, avec leurs femmes et enfans, a été prolongé jusqu'au 21 de ce mois. Huit des chefs de cette nation ont remis hier une humble requête au Roi dans les jardins d'Ujazdow. D'abord les gardes ne vouloient pas les laisser approcher, mais le Roi les ayant apperçus, et se laissant aller à l'impulsion de sa bonté naturelle, leur permit de présenter leur requête, qu'il reçut très gracieusement. Néanmoins comme les Bourgeois de cette ville se plaignent hautement du dommage qu'ils souffrent par rapport aux Juifs dans leur Commerce et dans leurs moyens de subsister; et l'affaire ayant été laissée à la décision du magistrat municipal, on croit que les Anciennes Loix contre la nation Juive, confirmées par une des Dietes récentes, seront exécutées avec rigueur.

Livourne, le 2 Juillet. Une lettre de Tunis, datée du 8 Juin, dit, que l'escadre Venecienne y etoit attendue à tout moment. Que depuis trois mois on etoit occupé continuellement à mettre ce port en état de défense. Que tout etoit prêt pour recevoir l'Ennemi; mais qu'au milieu de ces arrangemens le peuple en général etoit inquiet et sembloit fort alarmé. Qu'il etoit entré deux Corsaires, l'un avec deux Chrétiens, pere et fils, pris sur l'Isle d'Elba près Mariano, où l'équipage avoit fait une descente; l'autre etoit fort délabré en conséquence d'un combat contre un vaisseau Chrétien, dans lequel il avoit perdu plusieurs de ses gens, ainsi que le Capitaine, renegat Génois, et son Lieutenant.

Madrid, le 12 Juillet. L'Expédition contre Algiers, commandée par Don Antonio de Barcelo, consistant en 230 voiles, partit de Carthagene le 28 du mois passé; et après avoir restée deux jours à vue du port, poursuivit sa route vers sa destination le 30 au soir avec un bon vent. L'escadre Portugaise parut le 5 du présent, et fut aussi arrêtée par de mauvais tems jusqu'au 7 au matin, lors qu'elle continua sa route vers Algiers par un vent d'Ouest. On n'a pas encore reçu des nouvelles de Monsieur de Barcelo.

Le 19 Juillet. Un Courier de Don Antonio de Barcelo est arrivé le 19 avec des lettres datées du 13 du présent, par lesquelles nous apprenons, que la flotte confédérée etoit mouillée dans la Baie d'Algiers, et que la place avoit été attaquée la premiere fois le 12 au matin. Que les Algériens n'avoient pas sorti à la rencontre des assailans, ainsi qu'on l'espéroit; mais que leurs bateaux à canons (au nombre de 60) etoient rangés hors des murs de la Ville prêts à les recevoir; que les Espagnols avoient coulé à fond quatre des bateaux à canon de l'Ennemi, et qu'on avoit remarqué dans la Ville une incendie qui prit à dix heures du matin et brula jusqu'à quatre heures du soir; que la perte la plus grande soufferte par les assailans avoit été causée par une bombe des Espagnols, dont deux officiers et six hommes avoient été tués; qu'un bateau à canons, dont l'équipage etoit composé de Napolitains, sauta en l'air quelques heures après l'action. Une seconde attaque devoit avoir lieu le 13.

L O N D R E S, le 4 JUIN.

De la GAZETTE de la FLORIDE ORIENTALE.

St. Augustin, le 21 Fevrier. La legislature de Connecticut a déclaré par ses résolutions passées à sa dernière séance, que cet état a le droit certain et exclusif de juridiction et de pre-emption sur toutes les terres qui sont à l'Ouest de la Pennsilvanie, et à l'Est du fleuve Mississippi, et dans toute l'étendue depuis 41 jusqu'à 42 degrés 2 minutes de latitude Nord, en vertu de la charte accordée par le Roi Charles deux à la Colonie, actuellement état de Connecticut, en date du 23 Avril, 1662; et qu'elle est résolue de soutenir ce droit et prétençon. Le Gouverneur de Connecticut a en conséquence émané une proclamation qui défend strictement à toutes personnes d'entrer ou de s'établir sur les dits territoires sans une permission speciale obtenue de l'Assemblée generale.

persons from entering upon or settling within the said territory, without special leave obtained of the General Assembly.

June 5. A letter from the Hague, has the following article: "Our ships can now trade to any part of the Levant, without danger of being taken by the Moors, a peace having been concluded between the Emperor of Morocco and the Dey of Algiers, so that we have nothing to fear from that quarter. We shortly expect a person from the Emperor of Morocco, with presents for his Serene Highness the Prince of Orange, and their High Mightinesses, and to settle some points with regard to the security of our trading ships sailing through the Mediterranean. After which he is to go to the Court of Great Britain, to settle some affairs there."

By the publication of a late voyage to the South Seas by M. de Surville, which has just appeared at Paris, we are informed upon respectable authority, that Don Simon de Audan, after Sir William Draper's troops had left the Manillas, put upwards of 11000 Chinese and Malattas to death in cool blood. Their crime was for supplying the British army with provisions. This act of barbarity was directly contrary to the articles of capitulation, for which the author of it was never called to account—but still lives and enjoys the Government of those Islands.

The Duke de Bouillon, now in England, is the son of Charles Godfrey, who married in the year 1723 Maria Charlotte, grand-daughter of the Great John Sobieski, King of Poland, repeatedly conqueror of the Turks, and the deliverer of Vienna. The Duke's aunt by the mother's side, Clementina Mary, was married in 1719, to James Stuart, the Pretender to the British throne, by whom she had two sons, Charles, (usually called the young Chevalier) Count of Albany, and Henry, Cardinal of York. Charles married the Princess of Stolberg, by whom he has no children.

By authentic accounts from Venice, dated April 29, we are assured that the Porte has lost all its influence in the distant provinces. Egypt and Persia are said to have thrown off all dependence on the Grand Signior, and have made themselves masters of several principal fortresses belonging to that Monarch.

St. James's, July 3. The King has been pleased to appoint Sir James Harris, Knight of the Bath, to be his Majesty's Envoy Extraordinary and Minister Plenipotentiary to the States General of the United Provinces.

July 5. On Wednesday last as his Royal Highness the Prince of Wales was going on a visit on horseback, a few miles from town, two carriages passing the road together, he rode his horse in between them, and narrowly escaped with his life, he being crushed by them. Friday morning he was something better than he had been the preceding day, but toward the evening he was much worse; the pains, occasioned by a bruise on his side, affected him very sensibly. His Highness has been twice let blood.

His Royal Highness the Prince of Wales was yesterday much better.

The heir to the throne of Denmark announces in his character a Prince capable of acting a great part, and repairing the faults of his father; he is singularly lively; is always in action, without any of that blundering which so often accompanies vivacity. From his infancy he shewed himself an enemy to the Queen-mother; and boldly declared his sentiments, and his desire of avenging the death of his mother, as often as opportunity offered. Undoubtedly it will not be long before we see reprisals on this part: This is the expectation of all those who know that Prince.

A letter from Cleves, by the Flanders mail, says, that a camp is preparing for 20,000 Prussian soldiers, who are expected there by the middle of July: And the letter adds, that a camp formed so near the Dutch territories, must certainly greatly alarm all the Hollanders, as the King of Prussia has some grand project in agitation, by fixing on a camp in those parts.

July 6. A letter from the Hague, dated June 29, has the following article, "According to the last advices from Vienna, the Marquis de Noailles, the French Ambassador, has notified to the Imperial Court, that the King his master had consented to act as mediator with respect to the differences prevailing between the government of the Austrian Netherlands and the Republic of the United States; whereupon his Majesty was pleased to signify, that being fully persuaded of the justice and equity of his pretensions, he was determined not to abandon any part thereof."

August 5. The Court of Directors of the India Company yesterday received advice, That on the 11th of March last a Treaty of Peace was concluded at Mangalore between the Nabob Tippoo Sultan and the English East India Company; and that by the second article of the said Treaty the Nabob agreed to send immediate orders, after the signing thereof, for the release of prisoners taken by him in the course of the late war, and that such release should be made effectual within thirty days from the day of signing the Treaty.

The establishment of the infant province of New-Brunswick is at length arranged and provided; if it receives proper fosterage from Government, there is not a doubt but it will grow and flourish, to the advantage and honour of the parent country. Lord Sidney, to the credit of his head and heart, has refused even the solicitations of his most intimate friends, and disposed of the civil employments, except those of the Governor and Lieutenant-Governor, which for special reasons could not be, to American sufferers, who lost similar situations by the late revolution. Thus, by an equitable distribution of patronage, his Lordship not only relieves the pension list, but sends those unfortunate men where they may support an easy communication with their early connections.

August 10. The French Ambassador had a long conference yesterday evening with the two Secretaries of State, on the subject of some recent dispatches received from France.

At the Court at the Queens-House, the 28th of July, 1784.

PRESENT, The KING's Most Excellent Majesty in Council.

His Majesty having been pleased to appoint Colonel Thomas Carleton to be Captain-General and Governor-in-Chief of the Province of New-Brunswick, in America, he this day in Council took the oaths appointed to be taken by the Governors of his Majesty's plantations.

QUEBEC, October 28.

On Monday last sailed for London the Ship Eweretta Capt. Featonby, in her went passengers James Grant, Esq; and his Lady, Messrs. John Fraser and John Young of London, and Mr. Shaw of Quebec, Merchants; Messrs. A. Ellice, I. Todd, A. Auldjo and — Delves Merchants of Montreal, Capt. Meacom, Mr. Nicolls, and Mr. Baby, junr. of Detroit, &c.

The same day sailed the Integrity Capt. Gibson, with whom went passengers the Honorable G. Allsopp, J. Cuthbert and D. Claus Esquires; Cap-

Le 5 Juin. Une lettre de la Haie contient l'article suivant; "Nos vaisseaux peuvent actuellement commercer dans toutes les parties du Levant sans danger d'être pris par les Maures, car l'Empereur de Marroque et le Dey d'Alger ont fait la paix, de sorte que nous n'avons rien à craindre de ce côté là. Nous attendons sous peu une personne de l'Empereur de Marroque avec des présents pour son Altesse Sérénissime le Prince d'Orange, et leurs Hautes Puissances, et pour arranger quelques points relatifs à la sûreté de nos vaisseaux marchands qui passent par la Méditerranée. Cette personne doit ensuite aller à la Cour de la Grande Bretagne pour y régler quelques affaires.

Nous sommes informés de bonne autorité par la relation d'un voyage récent aux mers du Sud par Mr. de Surville, laquelle vient de paroître à Paris, que Don Simon d'Audan avoit, après le départ des Troupes de Sir William Draper des Manilles, fait mourir de sang froid plus de 11000 Chinois et Malates. Leur crime étoit d'avoir fourni des provisions à l'armée Britannique. Cette action barbare étoit directement contraire aux articles de capitulation; mais l'auteur n'a point été inquiété à ce sujet; il vit encore et jouit du Gouvernement de ces Isles.

Le Duc de Bouillon, qui se trouve présentement en Angleterre, est le fils de Charles Godofroi, qui épousa en 1723 Marie Charlotte, petite fille du grand Jean Sobieski, Roi de Pologne, plusieurs fois vainqueur des Turcs, et le libérateur de Vienne. La tante du Duc du côté de la mere, Clementine Marie, fut mariée en 1719 à James Stuart, le Prétendant au trône d'Angleterre, duquel elle eut deux fils, Charles, (communément appelé le jeune Chevalier) Comte d'Albany, et Henri Cardinal d'York. Charles épousa la Princesse de Stolberg, avec laquelle il n'eut point d'enfans.

Par des avis authentiques de Venise, datés du 29 Avril, nous sommes informés que la Porte a perdu toute son influence aux provinces éloignées. On dit que l'Egypte et la Perse se sont rendues absolument indépendantes du Grand-seigneur, et se sont emparées de plusieurs fortresses appartenant à ce monarque.

St. James, le 3 Juillet. Il a plu au Roi de constituer Sir James Harris, Chevalier du Bain, son Envoyé extraordinaire et Ministre plénipotentiaire aux Etats Généraux des Provinces Unies.

Le 5 Juillet. Mercredi dernier son Altesse royale le Prince de Galles allant à cheval faire une visite à quelques miles de la ville, poussa son cheval entre deux voitures qui passaient ensemble dans le chemin, et faillit perdre la vie, en ayant été rudement heurté. Vendredi matin il étoit un peu mieux que la veille, mais sur le soir il se trouva beaucoup plus mal; la douleur qu'il ressentait d'une meurtrissure dans le côté le faisant beaucoup souffrir. Il fut saigné deux fois.

Son Altesse royale le Prince de Galles étoit beaucoup mieux hier.

Le caractère de l'héritier de Trône du Danemarck annonce un prince capable de jouer un grand rôle, et de réparer les fautes de son pere. Il est d'une vivacité singulière, et toujours en action, sans être sujet aux bévues qui accompagnent si souvent la vivacité. Dès son enfance il se montra ennemi de la Reine mere; et déclara hardiment ses sentimens, et son désir de venger la mort de sa mere, toutes les fois que l'occasion s'en présenteroit. Nous verrons sans doute sous peu des représailles à ce sujet: tous ceux qui connoissent ce Prince ne s'attendent qu'à cela.

Une lettre de Cleves par la malle de Flandre dit, qu'on y prépare un camp pour 20,000 Prussiens qui y sont attendus vers le milieu de Juillet; et cette lettre ajoute, qu'un camp formé si proche des territoires des Etats Généraux doit certainement beaucoup inquiéter tous les Hollandois, car le Roi de Prusse, en choisissant un camp dans ce district, a sans doute quelque grand projet en vue.

Des lettres de Madrid font mention que le bruit qui dit que l'Empereur de Marroque se propose d'attaquer Alger par terre, en même tems que les états chrétiens assailleroient cet asile de pillards pirates par mer, se confirme de plus en plus. On dit, qu'en conséquence d'une négociation récente, l'Empereur de Marroque, après la conquête d'Alger, prendra possession des côtes Algériennes, où les Espagnols jouiront d'un commerce libre.

On dit que les Perses se sont emparés de Bassora et de Bagdad, et qu'ils ont dévasté tous les environs. Ceci rendra le passage aux Indes par terre extrêmement dangereux. Le Capitaine Bacha fit voile le 12 Mai de Constantinople avec une escadre de 11 vaisseaux, 3 galères et quelques chébecques, pour une expédition de conséquence. Il y avoit un nombre d'autres vaisseaux qui avoient ordre de se tenir prêts pour mettre à la voile et le suivre.

Le 6 Juillet. Une lettre de la Haie, en date du 29 Juin contient l'article suivant; "Conformément aux derniers avis de Vienne, le Marquis de Noailles, l'Ambassadeur François, a signifié à la cour impériale, que le Roi son maître a consenti d'agir comme médiateur à l'égard des difficultés qui existent entre le gouvernement des Pais Bas Autrichiens et la république des Etats Unis; sur quoi sa Majesté a bien voulu répondre, qu'étant entièrement convaincue de la justice et de l'équité de ses prétensions, elle étoit déterminée de ne se désister de la moindre partie de ses demandes."

Le 5 Août. La cour des Directeurs de la compagnie des Indes a reçu des avis hier, qu'un traité de paix a été conclu à Mangalore le 11 de Mars passé, entre le Nabob Tippoo Sultan et la compagnie des Indes Orientales Angloise; que par le 2d article de ce traité le Nabob est convenu d'envoyer aussitôt qu'il sera signé des ordres pour que les prisonniers, pris par lui dans le cours de la dernière guerre, soient mis en liberté, et que cet élargissement soit exécuté sous trente jours de la signature du traité.

L'établissement de la nouvelle province du Nouveau-Brunswick est enfin arrangé et arrêté. Si elle reçoit de propres assistances, il n'y a pas de doute que son état florissant et son accroissement feront honneur et seront avantageux à la mere patrie. Le Lord Sidney, à l'honneur de ses capacités et de son cœur, a refusé jusqu'au sollicitations de ses plus intimes amis, et a consacré les emplois civils aux Américains qui ont souffert dans la dernière guerre, et qui ont perdu des places semblables par la dernière révolution, la place de Gouverneur et de Lieutenant-gouverneur exceptées, qui pour de certaines raisons ne pouvoient pas leur être données. De cette manière sa Seigneurie, par une distribution égale de la protection, non-seulement diminue la liste des pensions, mais envoie ces hommes infortunés dans des endroits où ils peuvent facilement entretenir une communication avec leurs anciennes connoissances.

Le 10 Août. L'Ambassadeur François a eu hier au soir une longue conférence avec les deux Secrétaires d'état, au sujet de quelques dépêches récemment reçues de France.

A la cour, au Palais de la Reine, le 28 Juillet, 1784.

PRESENT, Sa très Excellente Majesté le Roi en son Conseil.

Sa Majesté aiant bien voulu nommer le Colonel Thomas Carleton, pour

Messrs. Daly, Munro and Lefscumb; Messrs. J. A. Gray and R. Griffin of Montreal Merchants.

And last Tuesday Lieut. Hockings, Engineer, sailed on board the Elizabeth, Capt. Whitecomb, for Portsmouth.

CUSTOM-HOUSE, QUEBEC. Inwards, Ship Cuthbert, William Sinclair, from Liverpool. OUTWARDS, Ship Eneretta, Geo. Featonby; Ship Integrity, John Gibson; Polly, Aithin Brown, for London.

Quebec, 26th October, 1784.

THE Public is hereby advertised, that a Session of the Court of King's Bench, for the District of Quebec, will be holden at the Sessions-house in this City, on Tuesday the second day of November next, at eleven o'clock in the forenoon, of which the Commissioners of the Peace, Coroners, Bailiffs, Constables and other Peace officers within the said District are required to take notice and give their attendance accordingly.

JA. SHEPHERD, Sheriff.

Quebec, le 26 Octobre, 1784.

LE public est averti par ce présent, qu'il se tiendra une séance de la cour du Banc du Roi pour le district de Québec, à la Chambre d'Audience dans cette ville, Mardi, le 2 Novembre prochain, à onze heures du matin, ce à quoi les Commissaires de paix, le Coroner, les Bailiffs, Connétables et autres officiers de la paix dans le district sont requis de faire attention et de s'y trouver en conséquence.

JA. SHEPHERD, Sheriff.

DISTRICT of } BY virtue of a Writ of Execution issued out of his QUEBEC. } Majesty's Court of Common Pleas for the said District, at the suit of Amant Primont, against the goods and chattels, lands and tenements of Alexis Sevin, to me directed, I have seized and taken in execution, as belonging to the said Alexis Sevin,

I. One arpent and a quarter of land in front, by about twenty arpents in depth, situate in the parish of Charlebourg, seignior of St. Ignace, on the hill of St. Charles' Lake, joining on the North-east side to Michel Lachance, and on the South-west side to Michel Beaulieu, with all the buildings thereon erected.

II. Half an arpent of land of standing wood, situate in the said parish and seignior, bounded on both sides by the land of Jean Thomas: Now this is to give notice, that I shall expose the said premises to sale by public vendue, at the Court-house in the city of Quebec, on Tuesday the first day of March next, at eleven o'clock in the forenoon, at which time and place the conditions of sale will be made known by

JA. SHEPHERD, Sheriff.

Any person or persons having any prior claims to the said premises by mortgage or otherwise, are hereby required to give notice thereof in writing to the said Sheriff before the day of sale.

Quebec, 27th October, 1784.

DISTRICT of } BY virtue of a Writ of Execution issued out of his QUEBEC. } Majesty's Court of Common Pleas for the said District, at the suit of François Noisieux, Mary Ann Guilbane his wife, and Joseph Noisieux and Louise Langlois his wife, against the immoveable property of Hector Macaulay of Quebec, merchant, to me directed, I have seized and taken in execution the following lands and tenements as belonging to the said Hector Macaulay, being formerly the property of Zachary Macaulay, late of Quebec, merchant, as having purchased them from François Noisieux and his wife, &c. viz. one farm situate, lying and being at Cape Rouge, in the parish of St. Foy and district aforesaid, containing six arpents and three perches, more or less, in front, by twenty-five to thirty arpents in depth, if the same can be found, bounded in front by the River St. Lawrence, behind by the lands of Nicholas Villers, Charles Guillaume Chesneau and Carrier, sen. on the North-east side by the land of Peter Dehous, called Villers, and on the South-west side by the land of Peter Paradis, with a wooden house, a saw mill and other wooden buildings thereon erected.

Also, another farm situate, lying and being at Cape Rouge, in the parish of St. Foy aforesaid, containing one arpent and an half in front, by twenty arpents in depth, or thereabouts, bounded in front by the River St. Lawrence, behind by the land of M. Ant. Samson, on the South-west side by the land of the hon. Hector Theophilus Cramahé, and on the North-east side by the land of Peter Paradis: Now this is to give notice, that I shall expose the said premises, or such part thereof as may be sufficient to satisfy the debt and costs in the said Writ mentioned, to sale by public vendue, at the Court-house in the city of Quebec, on Tuesday the first day of March next, at eleven o'clock in the forenoon, when the conditions of sale will be made known by

JAMES SHEPHERD, Sheriff.

Those who may have prior claims to the above described premises or any part thereof, by mortgage or otherwise, are hereby required to give notice thereof, in writing, to the said Sheriff before the day of sale.

Quebec, 27th October, 1784.

RANAWAY from his MASTER,

THOMAS COSTIN, an indented Apprentice,

About 18 years old, about 5 feet high, fair complexion, brown hair, lean, looks sulky, much pitted with the small-pox, very slovenly and dirty in his dress, and speaks English and French: He had on when he went away, a seaman's blue jacket and stripp'd under jacket, a pair of black velvet breeches, a pair of grey ribb'd worsted stockings, and a round hat: He left his master at Kamouraska on the 20th inst. where he kept a shop for his master's account, and is supposed to come to this place. Whoever apprehends the said THOMAS COSTIN and delivers him to John Justus Diehl at Quebec, to Mr. Christy Cramer at Montreal, to Mr. John Baptiste Drouin at Kamouraska, or lodges him in any of his Majesty's Gaols, so that his master may have him again, shall receive THIRTY DOLLARS reward and all reasonable charges paid. Whoever harbours the said THOMAS COSTIN, or favours his escape, will be prosecuted to the utmost rigour of the law. John Justus Diehl give notice to his customers not to pay him any money for his account.

Quebec, 22 October, 1784.

JOHN JUSTUS DIEHL.

PETER BERTHELET, Merchant at Montreal,

Having purchased of LOUIS SAUVAGE an house in said city, St. Paul street, two stories high, containing 52 feet in front upon its whole depth, with all its appurtenances, joining on one side to Mr. MEZIERE LAHAIE, on the other side to Mr. MURRAY, with a lot of land separated and upon the said street, of about 6 feet and an half, joining to the Honorable Mr. de Longueuil, as does likewise the other lot and purchased of Constant. Any person or persons having any claims upon the said house and two lots, by mortgage or otherwise, are hereby required to give notice thereof to said PETER BERTHELET, on or before the 20th of November next, on which day he will pay the purchase money and avail himself of this advertisement.

Montreal, 28th October, 1784.

PETER BERTHELET.

être Capitaine-général et Gouverneur en chef de la province du Nouveau-Brunswick en Amérique, il a au jourd'hui prêté les sermens prescrits au Gouverneur des plantations de sa Majesté.

DISTRICT de } EN vertu d'un ordre d'exécution émané de la Cour QUEBEC. } des Plaidiers Communs de sa Majesté pour le dit district, à la poursuite d'Amant Primont, contre les biens immeubles, terres et biens fonds d'Alexis Sevin à moi adressé, j'ai fait et pris en exécution comme appartenant au dit Alexis Sevin,

I. Un arpent et un quart de terre de front, sur environ vingt arpents de profondeur, située en la paroisse de Charlebourg, Seigneurie de St. Ignace, côté du lac St. Charles, tenant d'un côté au Nord-est à Michel Lachance, et d'autre côté au Sud ouest à Michel Beaulieu, avec les bâtimens qui sont dessus construits.

II. Un demi arpent de terre en bois de bout, située dans la dite paroisse et seigneurie, bornée des deux côtés à la terre de Jean Thomas: Or j'avertis par ce présent, que j'exposerai les dits biens en vente publique, à la Chambre de la Cour dans la ville de Québec, Mardi le premier jour de Mars prochain, à onze heures du matin, auxquels tems et lieu les conditions de la vente seront expliquées par

JA. SHEPHERD, Sheriff.

Tous ceux qui ont quelques prétentions antérieures sur les dits biens, par hypothèque ou autrement, sont, par ce présent, requis d'en donner avis, par écrit, au dit Sheriff, avant le jour de la vente.

Quebec, le 27 Octobre, 1784.

DISTRICT de } EN vertu d'un ordre d'exécution, émané de la QUEBEC. } Cour des Plaidiers Communs de sa Majesté pour le dit district, à la poursuite de François Noisieux, Marie Anne Guilbane sa femme, Joseph Noisieux et Louise Langlois sa femme, contre les biens immeubles de Hector Macaulay, Négociant à Québec, à moi adressé, j'ai fait et pris en exécution les terres et possessions suivantes, comme appartenant au dit Hector Macaulay, appartenant autrefois à Zacharie Macaulay, ci-devant Négociant à Québec, comme les aiant acquis de François Noisieux et de sa femme, &c. savoir, une ferme sise et située et se trouvant au Cap rouge,

dans la paroisse de Ste. Foi et le district susdit, contenant six arpents et trois perches, plus ou moins, de front, sur vingt-cinq à trente arpents de profondeur, s'ils s'y trouvent, borné sur le devant par le fleuve St. Laurent, derrière par les terres de Nicolas Villers, Charles Guillaume Chesneau et Carrier l'aîné, au Nord-est par la terre de Pierre Dehous dit Villers, et au Sud-ouest par la terre de Pierre Paradis, avec une maison en pièces sur pièces, un moulin à scie et autres bâtimens en bois y dessus construits.

Deplus, une autre terre sise et située au Cap Rouge, dans la paroisse de Ste. Foi susdite, contenant un arpent et demi de front, sur vingt arpents ou environ de profondeur, bornée sur le devant par le fleuve St. Laurent, derrière par la terre de Mr. Ant. Samson, au Sud-ouest par la terre de l'honorable Hector Theophile Cramahé, et au Nord-est par la terre de Pierre Paradis: Or j'avertis par ce présent, que j'exposerai les dits biens ou telle partie d'iceux qui suffira pour satisfaire à la dette et au fraix mentionnés dans l'ordre susdit en vente publique, à la Chambre d'audience dans la ville de Québec, Mardi le premier Mars prochain, à onze heures du matin, lorsque les conditions de la vente seront expliquées par

JAMES SHEPHERD, Sheriff.

Tous ceux qui ont quelques prétentions antérieures sur les dits biens ou quelque partie d'iceux, par hypothèque ou autrement, sont requis par ce présent, d'en donner avis par écrit au dit Sheriff, avant le jour de la vente.

Quebec, le 27 Octobre, 1784.

Deserté de son Maître,

THOMAS COSTIN, un Apprentif, âgé de 18

ans, environ 5 pieds de haut, le teint blanc, les cheveux bruns, maigre, l'air sournois, marqué de la petite-verole, bien sale dans ses habillemens, et il parle Anglois et François: Il avoit sur lui quand il desertoit, une beaugrine bleue faite à la matelote et bien déchirée, une jilette barrée, une paire de culotte de velours noir, une paire de bas de laine grise à côte et un grand chapeau rond. Il a laissé son maître à Kamouraska le 20 de ce mois, où il tenoit un magasin pour le compte de son maître, et on suppose qu'il s'en vient à Québec. Celui qui prendra le dit THOMAS COSTIN et le livrera à Jean Juste Diehl à Québec, ou à M. Christy Cramer, négociant, à Montréal, ou à M. Jean Baptiste Drouin à Kamouraska, ou le met dans aucune des prisons de sa Majesté, de sorte que son maître puisse l'avoir, recevra TRENTE PIASTRES de récompense et tous les fraix raisonnables payés. Celui qui loge ou retire le dit THOMAS COSTIN, ou lui aide à échapper, sera poursuivi à la dernière rigueur de la loi. Jean Juste Diehl avertit tous ses chalandes de ne lui faire aucun paiement à compte.

Quebec, le 22 Octobre, 1784.

JEAN JUSTUS DIEHL.

PIERRE BERTHELET, Marchand de Montreal,

Ayant acquis de LOUIS SAUVAGE une maison dans la dite ville, Rue St. Paul, à deux étages, de 52 pieds de long sur toute sa profondeur, et dépendances, joignant d'un côté au Sieur MEZIERE LAHAIE, de l'autre à Mr. MURRAY, avec un emplacement séparé et sur la dite rue, d'environ 6 pieds et demi, joignant à l'Honorable Sieur de LONGUEUIL, ainsi que pareil emplacement joignant l'autre acquis de Constant. Tous ceux qui ont quelques prétentions sur la dite maison et deux emplacements, par hypothèque ou autrement sont requis de se présenter au dit PIERRE BERTHELET, d'ici au 20 Novembre prochain, auquel jour le dit acquereur payera le prix de son acquisition et se prévaut du présent avertissement.

Montreal, le 28th Octobre, 1784.

PIERRE BERTHELET.

OBSERVATIONS sur la MALADIE DE LA BAYE, par Monsr. BADELART, Chirurgien du Roi, données au Public par ordre de son EXCELLENCE le GOUVERNEUR.

IL a régné dans quelques parties de cette province, une Maladie que le Gouvernement a fait traiter, et que l'on connoit, par le nom de Mal de la Baye; elle est devenue contagieuse, et elle s'est répandue dans beaucoup d'endroits.

Les Simptomes en sont si univoques, si certains, que l'on ne peut pas se tromper; elle commence chez tous les sujets, de toutes constitutions, de tout age, toujours par un mal de gorge, une secheresse, un enrouement, et une inflammation de la voute du palais, des Amigdales, et de la luette qui s'ulcère, et qui est bientôt emportée, par une difficulté douloureuse à avaler des aliments solides, et qui le sont d'autant

POETS CORNER.

TO SCORPIO PISCES.

GREAT Prince of bards, adieu! was ever loss so grievous!
That so much sense, wit, learning, poetry, should leave us!

LIBRA ET RATIONALIS.

Quebec, 21 October, 1784.

THE Copartnership of CRUICKSHANK & ARNOLDI dissolving the 1st of November next, they request all persons to whom they are indebted, to send in their accounts for payment before that time; and hope those indebted to them will make immediate payment to Robert Cruickshank, he being duly authorized to receive the same.
Montreal, 7th October, 1784.

LA société de CRUICKSHANK & ARNOLDI se dissolvant le 1^r. Novembre, prochain, ils prient tous ceux qui ont des demandes sur eux d'envoyer leurs comptes, afin qu'ils soient acquittés avant ce tems, et se flattent que tous ceux qui leur doivent, paieront sans délai à Robert Cruickshank, dument autorisé pour cet effet.
Montreal, le 7 Octobre, 1784.

THE Subscriber hereby informs the Public, that he has purchased of Mr. Marcoux, sen. one half of the Schooner CATICHE, which he is to pay in the course of the month of March, 1785: Therefore any persons having pretensions on her, by mortgage or otherwise, are required to produce them before the said term, otherwise they will be excluded.
Quebec, 15th October, 1784.

LE Souffigné avertit le Public qu'il a acquis de M. Marcoux, pere, la moitié de la Golette la CATICHE, et qu'il la paiera dans le cours de Mars, 1785; si quelqu'un a quelque demande ou hypothèque dessus il est requis de le presenter avant le dit tems, faute de quoi il sera dechu de sa demande.
Quebec, le 20 Octobre, 1784.

ALL persons who have any demands upon the Estate of Mr. JAMES TAYLOR, Mariner, deceased, late of New-York, are requested to send in their claims, duly attested; and those indebted to said Estate are desired to make immediate payment to the Widow MARY TAYLOR, sole Administratrix.
Quebec, 13th October, 1784.

JOHN MARKELL, FURRIER,
Living in Notre Dame Street, near the Court-house, Montreal,
BEGS leave to acquaint the Ladies and Gentlemen, that he makes and sells all kinds of muffs, tippets, and trimmings for Ladies' cloaks, &c. &c. Likewise caps, mittens, gloves, furr, trimmings for waistcoats, and muffs for Gentlemen.
All persons pleased to favour him with their commands may depend on being suited to their utmost satisfaction, and for a reasonable price.
Montreal, 7th October, 1784.

JOHN MARKELL, MANCHONIER,
Demeurant rue Notre Dame, proche la Chambre d'Audience, à Montreal,
PREND la liberté d'informer les Dames et Messieurs, qu'il fait et vend toutes sortes de Manchons, crémones, garnitures de capottes, &c. &c. &c.
Ainsi que des calques, mitaines, gands, fourrures et garnitures pour vestes, et manchons pour les Messieurs.
Tous ceux qui voudront bien l'honorer de leurs ordres pourront se tenir assurés d'être servis à leur plus grande satisfaction, et à un prix très raisonnable.
Montreal, le 7 Octobre, 1784.

F O R S A L E,
By Lindsay & Macnider, at their Store, St. Peter's-street, Lower-town,
FINE green French olives, in kegs, jars and bottles; by sending packages they are sold at 7/6 per gallon measured out of the original casks.—Any quantity not less than a quart, at the same rate.
Also, excellent capers in quart bottles, at 2/6 each; a great assortment of dry goods, wines and other liquors, which they sell cheap, for cash only.
Quebec, 15th September, 1784.

A V E N D R E,
Par LINDSEY & MACNIDER, à leur magasin, rue St. Pierre, à la basse-ville;
D E bonne olives verdes Françaises, en barrils, jarres et bouteilles. En envoyant des vaisseaux pour les y mettre elles seront vendues à 7/6 le gallon, mesurées des quarts dans lesquels elles ont été importées. Toute quantité pas au dessous d'une pinte au même prix.
Deplus, de très bonnes capres en bouteilles à 2/6 par bouteille, un grand assortiment de marchandises seches, qu'ils vendront pour de l'argent comptant seulement.
Quebec, le 15 Septembre, 1784.

F O R S A L E, by DAVID ROSS,
A PARCEL of old high flavoured JAMAICA SPIRITS.—As he intends to go to Britain this Fall he will sell the above on very reasonable terms.
Quebec, 14th September, 1784.

A V E N D R E par DAVID ROSS,
U N E partie d'esprit de rum de la Jamaïque d'une très bonne qualité.
Comme il se propose d'aller en Angleterre cet Automne, il le vendra à de très raisonnables termes.
Quebec, le 14 Septembre, 1784.

Just Imported, and to be sold at the PRINTING-OFFICE,
A GENERAL ASSORTMENT of STATIONARY.

plus que les glandes de la bouche sont obstruées et ne font plus de fonctions, par des ulcères blancs et calleux aux cotés de la langue, par des pustules plates et écailleuses à la racine des cheveux et au front; par les mêmes pustules ulcérées au périnée, et aux parties qui les avoisinent dans les hommes, et à toutes celles qui occupent la même region dans les femmes: Voila les premiers Simptomes; ceux qui les suivent rapidement, et qui marquent le second tems de la maladie, sont, les douleurs aiguës et continuelles dans les articulations, un mal-être universel et une Lassitude qui tient les malades dans une inertie invincible: Le dernier période de la maladie, est marqué par le gonflement douloureux du périoste, par des exostoses naissantes, par la carie des lames spongieuses, et des cartilages du nez; c'est alors un malheur de ne pas agir avec la plus grande célérité, parceque toutes les glandes et les vaisseaux de cette partie refluent la cause morbifique dans le torrent des humeurs, et détruit bien vite le principe conservateur et l'Individu.—On a donné pour cause occasionnelle à cette maladie, une fable, que je ne rapporterai pas, elle pourroit être examinée, mais cela ne conduiroit peut-être qu'à beaucoup arguer, j'ai crû encore assés longtems, qu'elle pouvoit être dans le principe de la population, et qu'elle s'étoit développée par une cause homogène; quoiqu'il en soit, ce qu'il y a de certain, c'est que toutes les préparations Mercurielles guérissent surement cette Maladie, dans tous les sujets où le mal n'est pas invétééré, et où il n'a pas subjugué la nature: J'ai fait prendre à la plus haute dose avec le plus grand succès le sublimé corosif, les Malades de tout age et de tout état de la Maladie sur qui j'ai pu tenir l'œil et la main ont tous été guéris, ainsi que ceux qui ont été suivis par des personnes intelligentes sur de simples directions: Ce n'est pas une instruction que l'on prétende donner aux gens de l'art, car chacun a sa méthode, et les succès prouvent toujours les précautions que l'on prend, de regler sa pratique sur une théorie et des principes.

J'ai observé que tous les Malades, sur qui la salivation a pu prendre ont été guéris surement, et sans retour, tous les Malades, qui ont pu vaincre le dégoût du Remède et le porter suivant la Direction, jusqu'au 20 ou 25 jours, quoi-qu'ils n'ayent point salivés ont été guéris même au dernier degré de la Maladie; Tous ceux qui ont été en état, de se préparer par 5 ou 6 bains d'Eau tiède, et quelque purgatifs, et qui ont suspendu leurs travaux, en prenant le remède, ont été plus vite et plus surement guéris; Il y a beaucoup de sujets, qui n'ont senti aucune indisposition, des effets du remède, et chez qui tous les Simptomes de la Maladie ont cessés, et qui sont parfaitement guéris.

Il y en a encore beaucoup d'autres, que la Misère ou la paresse, ont fait négliger tout régime, toutes précautions, qui ont pris du remède, dans tous les tems, à la plus haute dose, et qui ont guéri parfaitement; je ne prétends point infirmer la méthode de personne, puisque je crois fort, que toute préparation mercurielle, peut guérir cette Maladie, je me suis servi moi-même de frictions, dans les sujets où j'ai crû connaitre, une débilité d'Entrailles, et j'ai également bien réussi: J'ai donné encore avec succès, aux enfans le calamel unis, à deux tiers de poudre de jallape, et les pillules de Keiser, mais le mercure, pris dans les préparations de sublimé, m'a paru plus pénétrant, plus actif et plus facile, à donner aux gens de la campagne, qui peuvent suivre eux mêmes ce traitement; c'est pourquoi, dans ceux où la Maladie, étoit au second ou au dernier période, j'ai commencé par les faire baigner, 10 ou 15 fois, selon leur force, leur constitution, leur état de Maladie, ils ont toujours été purgés, avant et après les bains, ils ont pris pendant 10, 15, 20, ou 30, jours, un grain de sublimé par jour lavé par au moins trois livres de Tisane de mauve, ou d'orge ou de ris, on a toujours mis, quand on l'a pu faire, un quart de lait; on peut pour éviter le dégoût de l'eau de vie de bled, faire fondre dans une petite partie de cette liqueur, la dose du sublimé, que l'on aura eu le soin de réduire en poudre très fine, ce qui se fait aisément et sans risque, en la pressant entre deux papiers par le roule d'une bouteille sur une table unie, on y joint alors une livre et demie de tisane de mauve, d'orge, ou de ris—Cette livre et demie de liqueur, dans laquelle sont entrés les 15 grains de sublimé, que j'ai donné, sans accident, au plus haut degré de la Maladie, contient quarante huit cuillerés, à trois par jour, sont pour seize jours, mais les 4 premiers jours, les malades n'en prennent que le matin, avant leur déjeuner, les quatre jours qui suivent, ils n'en prennent encore que deux fois, c'est-à-dire, le matin et le midi, et ils ne commencent que le neuvième jour à en prendre trois fois, ce n'est par conséquent pas un grain par jour; on observera de bien laver le remède, en buvant au moins chaque fois une chopine de tisane, coupée avec un quart de lait: Le régime laiteux, et les racines ou les légumes sont préférables à tous autres.—Les accidens qui peuvent arriver sont la salivation trop abondante, mais c'est une sûreté de la guérison, il faut, dès qu'elle paroît par l'inflammation de la bouche, cesser au bout de deux jours le remède, de même que si la diarré prenoit trop vivement; il arrive aussi quelquefois des coliques et un Flux d'urine, il faut cesser pour quelques jours, et purger avec de la rubarbe: Dans le premier état de la maladie au bout de 5 ou 6 jours, tous les Simptomes disparaissent, mais il faut continuer jusqu'au 15me; sans cela on n'aura rien fait.

* Une livre est égale à une chopine et une cuillerée est une demie once.